

Pourquoi Choisir AIG® pour l'assurance Cyber ?

Depuis plus de 20 ans, AIG, partenaire de confiance, fait figure de pionnier face à la complexité des risques cyber.

Aujourd'hui, nous continuons d'évoluer au rythme des nouvelles menaces, en proposant des solutions de prévention, qui accompagnent les clients de manière proactive dans leurs efforts pour identifier les vulnérabilités, renforcer leurs défenses et répondre rapidement aux incidents.

Quatre raisons de choisir AIG pour se protéger contre les risques cyber :

1 Gestion rapide des incidents

Disponible sur nos polices d'assurance Cyber*, la garantie Actions d'urgence de CyberEdge® permet d'avoir accès dans les plus brefs délais à des experts en sécurité cyber, notamment des conseils juridiques, des experts informatiques et des spécialistes en communication de crise dès lors que les clients sont victimes d'un incident cyber ou soupçonnent une menace.



SANS FRANCHISE ET SANS PRÉJUDICE

La garantie Actions d'urgence est proposée « sans franchise ». Cette garantie vise à accompagner les clients dans la résolution d'un incident cyber et garantit une prise en charge immédiate par les consultants.

2 Une cyber-résilience proactive

Le programme de cyber résilience d'AIG aide les clients à prévenir les incidents avant qu'ils ne se produisent. Les entreprises bénéficient d'outils, dont la veille sur les menaces cyber et une alerte en temps réel, le diagnostic des vulnérabilités, la formation des employés et bien d'autres encore. Ces outils permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour avoir une longueur d'avance face aux menaces cyber en constante évolution.



ÉQUIPE CYBER RISK ADVISORY

Nous ne nous contentons pas d'assurer les risques Cyber, nous les comprenons. L'équipe interne Cyber Risk Advisory d'AIG est composée d'experts chevronnés travaillant auprès des clients pour analyser leur niveau de sécurité cyber actuel et améliorer leur gestion des risques cyber.

3 Des PME aux Multinationales

AIG propose des solutions sur mesure et évolutives pour toutes les entreprises, des PME aux entreprises internationales, exerçant dans divers secteurs d'activités. CyberEdge est un contrat d'assurance modulaire et flexible qui permet aux entreprises d'adapter la couverture à leur profil de risque et à leurs besoins spécifiques en matière d'assurance.



EXCELLENCE CYBER INTERNATIONALE

AIG est en mesure de mettre en place des programmes internationaux dans plus de 200 pays et juridictions. Concrètement, nous pouvons élaborer et gérer des programmes cyber mondiaux, robustes et conformes aux réglementations, en veillant à couvrir l'ensemble des risques sans exception, quel que soit le pays dans lequel se situent les clients.

4 Expertise sinistres inégalée

L'équipe spécialisée en gestion des sinistres d'AIG possède une expertise de l'assurance, de la sphère juridique et du secteur d'activité pour apporter une gestion efficace des sinistres cyber. Forts d'une solide expérience éprouvée, nous accompagnons nos clients à chaque étape de la gestion du dossier afin de minimiser leurs pertes financières et leur permettre de reprendre rapidement leurs activités.



EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE SINISTRES COMPLEXES

Notre équipe spécialisée dans la gestion des sinistres cyber figure parmi les plus expérimentées du marché. Les courtiers assurent en toute confiance leurs clients grâce à la capacité d'AIG à gérer efficacement les sinistres complexes en préservant ainsi la confiance des clients lors d'incidents critiques.

Téléchargez le Playbook pour plus d'informations

* La garantie Actions d'urgence n'est PAS disponible sur les polices en excess ou certains comptes spécifiques. Veuillez contacter votre souscripteur AIG local pour plus de précisions.

Ce document est un document marketing et ne contient pas l'intégralité des conditions générales. Veuillez consulter la documentation précontractuelle s documents contractuel pour une liste complète des garanties, conditions, notamment les avantages, les limites et les exclusions de garantie qui est disponible sur simple demande. Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com. AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone: +33 1.49.02.42.22 - Facsimile: +33 1.49.02.44.04.